

Conditions générales de vente et d'utilisation

La société Travian Publishing GmbH, sise Wilhelm-Wagenfeld-Str. 22, à 80807 München, – ci après nommée TRAVIAN PUBLISHING, exploite le jeu en ligne Miramagia (ci-après « jeu »). Les prestations de service fournies dans le cadre de ce jeu le sont exclusivement sur la base de ces

Conditions générales de vente et d'utilisation (CG).

§1

Champ d'application

- (1) Ces CG s'appliquent à tous les contrats, y compris ceux à venir, offres, fournitures et prestations de TRAVIAN PUBLISHING. Il est expressément fait opposition à la validité de toutes conditions générales de l'utilisateur du jeu (ci-après « utilisateur »).

D'éventuelles conditions générales d'utilisateurs ne s'appliquent que si TRAVIAN PUBLISHING y a expressément consenti par écrit.

- (2) En sus desdites CG sont également valables les règles du moment applicables aux jeux et forum concernés, les dispositions de protection des données et le mode d'emploi de jeu contenus sur la page Web du jeu.
- (3) Ces CG ne sont publiées que sur les pages du jeu. Elles peuvent être chargées dans la mémoire vive, enregistrées sur un support de données permanent ou imprimées. Toutefois, sur demande écrite de l'utilisateur, lesdites CG peuvent également lui être envoyées.
- (4) Les CG s'appliquent à tous les utilisateurs du jeu. Par la conclusion du contrat d'utilisation de jeu, l'utilisateur accepte celles-ci comme fermes. L'utilisateur est tenu d'accepter les CG en s'enregistrant pour le jeu. Ces CG sont valables pour n'importe quelle utilisation du jeu.
- (5) TRAVIAN PUBLISHING offre le jeu exclusivement aux consommateurs, au sens du §°13°du Code civil allemand. Est exclue toute utilisation du jeu à des fins lucratives ou autres en relation avec une activité professionnelle de caractère industriel ou commercial. Sont admis au jeu toutes les personnes qui, au moment de leur enregistrement Au dit jeu ont atteint 18 ans révolus. Les mineurs n'ayant pas encore atteint l'âge de 18 ans ne sont admis à jouer qu'avec l'accord écrit de leur représentant légal, préalable à l'enregistrement au jeu. Par son enregistrement au jeu, l'utilisateur certifie expressément avoir atteint l'âge de 18 ans ou, - dans le cas de joueurs plus jeunes – l'existence de l'accord du représentant légal. TRAVIAN PUBLISHING peut décider que même l'accord du représentant légal ne suffit pas.
- (6) TRAVIAN PUBLISHING se réserve le droit de modifier ou de compléter ces CG sans effet rétroactif, dans la mesure où cela paraît nécessaire (par exemple pour adaptations à la jurisprudence et aux lois, élargissement de l'éventail des prestations de TRAVIAN PUBLISHING, etc.) et que l'utilisateur n'en retire pas de désavantages contraires à la bonne foi. Les utilisateurs seront avisés des modifications auxdites CG de façon appropriée. L'avis est communiqué soit sur la page Web de TRAVIAN PUBLISHING par l'ouverture d'une fenêtre particulière au commencement de la prochaine session sur la plateforme de jeu, par l'envoi d'un message intégré dans le

jeu au compte du joueur, ou par l'envoi d'un e-mail à l'adresse indiquée par l'utilisateur. Ce-dernier sera aussi dans tous les cas informé de la modification au moment de l'ouverture de sa session aussi, par un avis mis en évidence.

- (7) L'utilisateur peut faire opposition aux dites modifications des CG un (1) mois après avoir reçu l'avis et avoir eu la possibilité d'en prendre connaissance. Pour des raisons de conservation de preuves, il lui est recommandé d'adresser son opposition par écrit ou par e-mail à TRAVIAN PUBLISHING.
- (8) Si l'utilisateur ne formule pas d'opposition aux modifications des CG à TRAVIAN PUBLISHING dans le délai d'un (1) mois après avis et avoir eu la possibilité d'en prendre connaissance ou s'il continue à utiliser le jeu, les CG modifiées ou complétées seront ainsi reconnues comme valides à son égard. Si l'utilisateur fait opposition dans les délais, les deux parties contractantes sont alors en droit de mettre fin au contrat dans le délai conventionnel. Les CG de départ s'appliquent jusqu'à l'expiration du contrat.
- (9) Dans ce cas, l'utilisateur peut exiger que des crédits déjà engagés et non utilisés soient transférés dans un autre jeu ou que les contre-valeurs versées à cet effet lui soient remboursées. Les crédits engagés sont remboursés pour les fonctions Premium déjà activées dont la durée d'utilisation ne court pas encore au moment de l'arrêt du jeu ou de l'espace de jeu. Les crédits engagés ne sont pas remboursés pour les fonctions Premium déjà engagées dont la durée d'utilisation court déjà au moment de l'arrêt du jeu ou de l'espace de jeu.
- (10) Dans son avis relatif aux modifications, TRAVIAN PUBLISHING attirera particulièrement l'attention sur la possibilité d'opposition et de résiliation, le délai et les conséquences légales, notamment en ce qui concerne l'opposition non exprimée. Il est conseillé à l'utilisateur de s'informer constamment sur l'état des CG et des règles de jeu.

§2

Prestation

- (1) La prestation de TRAVIAN PUBLISHING consiste à mettre à disposition la page Web du jeu et le jeu même. TRAVIAN PUBLISHING offre le jeu gratuitement aux joueurs enregistrés dans une forme permettant le jeu ; seul le jeu est gratuit, l'utilisateur étant lui-même responsable des éventuels frais supplémentaires (p.ex. pour la transmission des données, les logiciels ou matériels). De plus, TRAVIAN PUBLISHING offre au joueur la possibilité d'acheter des crédits qui l'autorisent à accéder librement à des fonctions Premium selon son appréciation, lui ouvrant d'autres fonctions et possibilités de jeu et lui procurant peut-être des avantages dans le jeu et l'action. Les crédits ne sont valides que pour le jeu, l'espace et le compte de jeu à partir desquels ils ont été acquis. Les crédits ne peuvent être ni échangés ni restitués. Les détails concernant les crédits et fonctions Premium sont fournis aux §§ 5-6.
- (2) L'utilisation du jeu est réservée aux joueurs qui ont préalablement conclu un contrat d'utilisation en s'enregistrant et qui ont créé un compte de jeu. L'utilisation du jeu est possible dès qu'un contrat de jeu a été conclu et que TRAVIAN PUBLISHING a ouvert un compte de jeu pour ce joueur et l'ensemble des jeux concernés. Le joueur obtient à cette fin un droit simple et non transmissible d'utilisation du jeu dans sa fonction

gratuite et dans sa version du moment. Ledit joueur n'a aucun droit à la conclusion d'un contrat d'utilisation de jeu ni à l'ouverture d'un compte de jeu. Nonobstant des dispositions contraires, un joueur ne peut avoir qu'un compte par jeu et espace de jeu. Les détails relatifs à la conclusion du contrat d'utilisation et à l'ouverture d'un compte de jeu sont définis au §°3.

- (3) Le jeu ou les univers de jeux, la valeur des crédits et des fonctions Premium sont constamment actualisés, adaptés, élargis et modifiés afin de les rendre durablement intéressants pour un aussi grand nombre d'utilisateurs que possible. En conséquence, l'utilisateur ne reçoit le droit d'utiliser le jeu, les crédits ou les fonctions Premium que dans leur version du moment. L'utilisateur n'a pas de droit au maintien du jeu, des crédits ou des fonctions Premium dans l'état existant lors de la conclusion du contrat.
- (4) TRAVIAN PUBLISHING subdivise le jeu en espaces de jeux particuliers selon son appréciation. TRAVIAN PUBLISHING organise le jeu ou certains espaces de jeu, selon son appréciation également, en parties ou en jeu évoluant en permanence. A la fin d'une partie, l'espace de jeu du moment est remis au point de départ. L'utilisateur n'a pas droit à garder sa situation ou position de jeu atteinte à ce moment ni à la reporter dans un autre espace de jeu. Il n'a pas non plus le droit de transférer son compte de jeu dans un autre espace. A la fin d'une partie, l'utilisateur peut exiger que les crédits engagés et non utilisés soient reportés dans un autre espace. Les crédits engagés sont remboursés pour les fonctions Premium déjà activées dont la durée d'utilisation ne court pas encore au moment de l'arrêt du jeu ou de l'espace de jeu. Les crédits engagés ne sont pas remboursés pour les fonctions Premium déjà activées dont la durée d'utilisation court déjà au moment de l'arrêt du jeu ou de l'espace de jeu. Le terme de « partie » est également utilisé ci-après lorsque le jeu est organisé pour évoluer en permanence ; dans ce cas, le terme de « partie » est à comprendre dans le sens de « durée de la partie ».
- (5) TRAVIAN PUBLISHING se réserve le droit d'arrêter le jeu ou certains espaces de jeu à tout moment, sans indication de motifs. Dans ce cas, l'utilisateur peut exiger que les crédits déjà engagés et non utilisés soient reportés dans un autre espace de jeu. Les crédits engagés sont remboursés pour les fonctions Premium déjà activés dont la durée d'utilisation ne court pas encore au moment de l'arrêt du jeu ou de l'espace de jeu. Les crédits engagés ne sont pas remboursés pour les fonctions Premium déjà activées dont la durée d'utilisation court déjà au moment de l'arrêt du jeu ou de l'espace de jeu.

§3

Conclusion du contrat d'utilisation du jeu et ouverture d'un compte de jeu

- (1) La qualité de membre est acquise par la conclusion d'un contrat d'utilisation de jeu et l'ouverture d'un compte de jeu pour un espace par TRAVIAN PUBLISHING.
- (2) En remplissant le formulaire d'enregistrement, l'utilisateur fait une demande ferme de conclusion de contrat d'utilisation de jeu à durée indéterminée. A cette fin, il faut remplir entièrement et correctement tous les champs de données du formulaire d'enregistrement. Chaque contrat d'utilisation de jeu concerne la participation à un espace déterminé du jeu avec un compte déterminé.

- (3) L'enregistrement est personnel. Une inscription par des tiers, notamment par les tiers qui enregistrent des personnes à titre professionnel auprès de divers prestataires de télé-services (services d'inscription et d'enregistrement) est interdit.
- (4) TRAVIAN PUBLISHING confirmera la réception de la demande de conclusion de contrat d'utilisation de jeu à durée indéterminée par e-mail, à l'adresse indiquée lors de l'enregistrement. Avec cette confirmation, l'utilisateur reçoit un lien à activer. En cliquant sur ce lien, l'utilisateur donne libre accès au compte de jeu pour l'espace de jeu qu'il a choisi. L'acceptation de la demande de conclusion d'un contrat d'utilisation de jeu est également contenue dans l'activation du compte de jeu. L'utilisateur n'a pas de droit à conclure un contrat d'utilisation de jeu ni à ouvrir un compte de jeu.
- (5) L'utilisateur a en tout temps la possibilité de faire supprimer son compte de jeu pour l'espace par l'intermédiaire du contact mis en place dans le jeu. La validité du contrat d'utilisation de jeu conclu n'en est pas affectée.

§4

Information relative au droit de rétractation

Droit de rétractation

L'utilisateur est en droit de revenir par écrit (p.ex. par lettre, fax, e-mail) sur sa déclaration de volonté relative à la conclusion d'un contrat d'utilisation de jeu et à l'acquisition de crédits, dans un délai de deux semaines, sans indication de motifs. Ledit délai court à partir de la réception de cette information écrite, toutefois pas avant la conclusion du contrat ni avant que TRAVIAN PUBLISHING n'ait rempli ses obligations d'informer, conformément à l'article 246 § 2 en relation avec le § 1, al.1 et 2 de la Loi d'introduction au code civil allemand ainsi que ses obligations découlant du § 312e, al.1, 1^{ère} phrase du Code civil allemand en relation avec l'article 246 § 3 de la Loi d'introduction au dit code civil allemand. L'envoi de la rétractation dans le délai imparti suffit au respect du dit délai de rétractation.

La rétractation est à adresser à

**Travian Publishing GmbH
Wilhelm-Wagenfeld-Str. 22,
80807 München
Allemagne**

Fax: +49 (0)89 – 324 915 970 (Allemagne)

E-mail: protest@travianpublishing.com

Effets de la rétractation :

Dans le cas d'une rétractation valide, les prestations reçues de part et d'autre et les éventuels profits retirés sont à restituer. Si l'utilisateur ne peut rendre à TRAVIAN PUBLISHING la prestation reçue entièrement ou partiellement ou uniquement dans un état moindre, il doit le cas échéant lui fournir des indemnités équivalentes. Cela peut

avoir pour conséquence que l'utilisateur doive néanmoins s'acquitter de ses obligations contractuelles de paiement jusqu'au moment de la rétractation du contrat. Cela ne vaut pas dans le cadre de la cession de crédits, lorsque la détérioration des crédits est exclusivement due à leur examen, tel qu'il aurait été possible à l'utilisateur, lors de l'achat d'un bien dans un magasin. L'utilisateur a un devoir d'indemnité, lorsqu'il utilise les crédits de façon incompatible avec les principes du droit civil, tels que ceux de la bonne foi ou de l'enrichissement illégitime. Par ailleurs, l'utilisateur peut éviter d'avoir à payer des indemnités, en ne faisant pas usage de ses crédits comme de sa propriété et en s'abstenant de tout ce qui en diminue la valeur. Il faut s'acquitter des obligations de rembourser des paiements dans un délai de 30 jours. Ledit délai court pour l'utilisateur à partir de l'envoi de sa déclaration de rétractation et pour TRAVIAN PUBLISHING à partir de la réception de ladite déclaration.

Extinction avant terme du droit de rétractation :

Le droit de rétractation de l'utilisateur s'éteint avant terme, lorsque le contrat d'utilisation du jeu ou le contrat d'acquisition de crédits est entièrement rempli par les deux parties à la demande expresse de l'utilisateur, avant que ce dernier n'ait fait usage de son droit de rétractation.

Fin de l'information relative au droit de rétractation

Si l'utilisateur envoie sa rétractation par e-mail, il lui est conseillé d'indiquer son nom, celui de son compte de jeu ainsi que de l'espace de jeu dans la ligne relative à l'objet de son e-mail.

§ 5 Crédits

- (1) Il est possible qu'en cours de jeu TRAVIAN PUBLISHING mette à disposition de l'utilisateur un service pour simuler un moyen de paiement dans le jeu (« argent fictif»). L'utilisateur utilise l'argent fictif par certaines actions en cours de jeu. L'utilisateur a conscience que l'argent fictif est une fonction du jeu et non pas de l'argent réel. Tout commerce ou échange d'argent fictif contre de l'argent réel entre utilisateurs est expressément interdit. Il est exclu d'échanger de l'argent fictif contre de l'argent réel.
- (2) Il se peut qu'en cours de jeu TRAVIAN PUBLISHING mette en plus à disposition de l'utilisateur un service permettant d'accéder librement à des fonctions Premium («crédits »). Ces crédits sont achetés par l'utilisateur, mais peuvent aussi être générés par certaines actions de l'utilisateur en cours de jeu, si TRAVIAN PUBLISHING en décide ainsi. L'utilisateur a conscience que les crédits sont une fonction du jeu et non pas de l'argent réel. Tout commerce ou échange de crédits contre de l'argent réel est expressément interdit. Il est exclu d'échanger ou de rendre des crédits. Les crédits ne sont valides que pour le jeu et les univers nationaux à partir desquels ils ont été acquis.
- (3) La quantité de crédits et d'argent fictif à engager pour les actions ainsi que les conditions d'obtention des fonctions Premium désirées figurent dans les listes appropriées du jeu.

- (4) Dans la mesure où ni la teneur ni le contexte ne permettent une interprétation différente, le terme de « vendre », s'agissant du transfert de crédits, signifie « le transfert à l'utilisateur d'un droit simple, dont la durée est limitée à la partie et non transmissible, pour l'utilisation de crédits, transfert requérant une contreprestation ». En conséquence, « acheter » signifie donc « acquisition par l'utilisateur d'un droit simple, limité à la partie et non transmissible, d'utiliser des crédits ». Les termes « acheteur », « vendeur », « vente » et « acquisition » ainsi que les termes synonymes ont une signification correspondante.
- (5) Nonobstant tous les autres contrats et les droits de TRAVIAN PUBLISHING, le droit d'utilisation des crédits prend fin en tout cas à l'expiration du contrat d'utilisation de jeu, conclu entre TRAVIAN PUBLISHING et l'utilisateur, notamment à résiliation dudit contrat. Dans ce cas, l'utilisateur peut exiger que les crédits déjà achetés et non utilisés soient transférés dans un autre espace de jeu.
- (6) La valeur des crédits varie selon le tarif choisi et peut être modifiée en tout temps. Les conditions techniques et autres actuellement valables se trouvent sur la page Web du jeu.

§ 6

Fonctions Premium

- (1) Les crédits permettent à l'utilisateur d'activer des fonctions Premium en cours de jeu. TRAVIAN PUBLISHING se réserve le droit de demander aussi l'utilisation d'argent fictif pour activer des fonctions Premium.
- (2) TRAVIAN PUBLISHING offre aux utilisateurs du jeu une ou plusieurs des fonctions Premium suivantes, selon son appréciation :
- Item : objet virtuel à disposition de l'utilisateur pour la durée de la partie (p.ex. une partie d'équipement)
 - Artefact : objet virtuel à disposition de l'utilisateur pour la durée de la partie ou moins longuement et procurant au dit utilisateur un ou plusieurs avantages en cours de jeu (p.ex. une armure aux propriétés particulières)
 - Buff : fonction complémentaire accordant à l'utilisateur un ou plusieurs avantage(s) unique(s) en cours de jeu (p.ex. appel à un commerçant NPC (*„Non-Player- Character“* [« personnage non joueur »]))
 - Boost : fonction complémentaire procurant à l'utilisateur un ou plusieurs avantage(s) unique(s) en cours de jeu pendant un certain laps de temps (p.ex. extraction améliorée de matières premières)
 - Qualité de membre Premium : fonction complémentaire permettant à l'utilisateur d'élargir la fonctionnalité du jeu (p.ex. accès aux statistiques)

- Jeux de cartes à collectionner („trading cards“) : cartes virtuelles à collectionner représentant un assemblage aléatoire de fonctions Premium ; chaque carte à collectionner représente une fonction Premium
- Roue de la fortune : achat d'une fonction Premium choisie au hasard

La page Web de chaque espace de jeu concerné contient les informations relatives aux fonctions Premium, au tarif auquel celles-ci sont offertes, à leurs fonctions et aux conditions qu'elles requièrent. TRAVIAN PUBLISHING se réserve le droit d'introduire de nouvelles fonctions Premium.

- (3) Dans la mesure où TRAVIAN PUBLISHING offre des cartes à collectionner, elle s'assure que la valeur des fonctions Premium achetées correspond à celle des crédits engagés. TRAVIAN PUBLISHING se réserve le droit de mettre à disposition pour le jeu ou pour certains espaces de jeu un système au sein duquel l'utilisateur peut échanger une ou plusieurs des cartes à collectionner qu'il a achetées contre une ou plusieurs nouvelles cartes à collectionner.
- (4) Dans la mesure où TRAVIAN PUBLISHING offre une roue de la fortune, elle s'assure que la valeur des fonctions Premium achetées correspond au minimum à celle des crédits engagés.
- (5) TRAVIAN PUBLISHING se réserve le droit de mettre à la disposition des utilisateurs pour le jeu ou pour certains espaces de jeu, une plateforme leur permettant d'échanger leurs fonctions Premium ou d'en faire le commerce.
- (6) TRAVIAN PUBLISHING se réserve en tout temps d'offrir de nouvelles fonctions Premium, d'en modifier certaines ou de ne plus en offrir. Dans ce cas, si les fonctions Premium ont déjà été activées et que leur durée d'utilisation au moment de la modification ou de la suppression à venir de l'offre ne court pas encore, TRAVIAN PUBLISHING offrira, selon le choix de l'utilisateur, d'autres fonctions Premium en lieu et place, et/ou lui remboursera les crédits engagés. Les fonctions Premium déjà activées et dont la durée court déjà au moment de la modification ou de la suppression à venir de l'offre ne sont pas remboursées.
- (7) A l'extinction d'un contrat d'utilisation de jeu entre TRAVIAN PUBLISHING et l'utilisateur (p.ex. par résiliation, arrêt de jeu ou d'un espace de jeu), les fonctions Premium déjà activées et dont la durée d'utilisation court déjà au moment de la résiliation ne seront pas remboursées, même pas dans la mesure où leur durée d'utilisation n'a pas encore expiré. Les crédits engagés sont remboursés pour les fonctions Premium déjà activées et dont la durée d'utilisation ne court pas encore au moment de la résiliation.

§ 7

Modalités de paiement, compensation, droits de rétention

- (1) TRAVIAN PUBLISHING est en droit d'exiger par avance une contre-valeur pour l'achat des crédits. L'utilisateur s'acquitte de la contre-valeur au moment de l'achat d'un droit d'utilisation des crédits simple et limité à la durée de la partie. TRAVIAN

PUBLISHING offre divers modes de paiement. Dans la mesure où cela est techniquement possible et acceptable pour TRAVIAN PUBLISHING, celle-ci mettra aussi un moyen de paiement anonyme à la disposition de l'utilisateur. Celui-ci n'a pas de droit à ce que TRAVIAN PUBLISHING offre ou maintienne certains moyens de paiement. Les contre-valeurs de prestations seront prélevées sur le compte bancaire ou la carte de crédit indiqués par l'utilisateur ou encaissées d'une autre façon conforme au souhait de l'utilisateur.

- (2) Notre filiale Travian Games GmbH s'occupe de tous les services de paiement. Elle reçoit notamment les paiements destinés à TRAVIAN PUBLISHING. Travian Games GmbH est seule responsable de l'ensemble des services de paiement. Le paiement de l'utilisateur à Travian Games GmbH a un effet libératoire, c.-à-d. que l'utilisateur s'acquitte ainsi de son obligation de paiement envers TRAVIAN PUBLISHING. TRAVIAN PUBLISHING est en droit de transmettre les données du dit utilisateur à Travian Games GmbH, dans la mesure requise pour fixer la contre-valeur et régler les comptes de l'utilisateur. TRAVIAN PUBLISHING est de plus en droit de communiquer les données de l'utilisateur à Travian Games GmbH, dans la mesure où des créances de TRAVIAN PUBLISHING à l'encontre de l'utilisateur ont été cédées à Travian Games GmbH et que cela est nécessaire au recouvrement des dites créances.
- (3) Si le comportement de l'utilisateur a pour effet d'occasionner à TRAVIAN PUBLISHING des retours de prélèvements ou des annulations, cette dernière est alors en droit de suspendre ses prestations et de bloquer immédiatement le compte de jeu de l'utilisateur. L'obligation de paiement de la contre-valeur à la charge de l'utilisateur demeure. L'utilisateur peut obtenir la levée du blocage, en s'acquittant de la contre-valeur due augmentée d'une taxe de traitement de son dossier. Les frais du paiement réitéré de la contre-valeur due et de la taxe de traitement sont à la charge de l'utilisateur. La taxe de traitement couvre les frais de retour de prélèvements ou d'annulation, de blocage, de l'avis de blocage ainsi que de la levée dudit blocage ou de l'établissement d'un nouveau compte. Dans le cas d'un retour ou d'une annulation de prélèvement, la taxe se monte à EUR 5,-. Libre à l'utilisateur de prouver qu'il n'y a pas eu du tout de dommage ni de frais ou alors dans une mesure nettement moindre. Pour les pays du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord, les Émirats arabes unis et le Vietnam, il n'y a pas de déblocage possible.
- (4) Les crédits engagés pour l'activation de fonction Premium et dont la durée d'utilisation a déjà commencé à courir sont remboursés au prorata la période du blocage. L'avantage que l'utilisateur aurait éventuellement retiré de fonction Premium est pris en considération.
- (5) L'utilisateur ne peut compenser les créances de TRAVIAN PUBLISHING à son encontre que par des prétentions contraires incontestées ou constatées avec force de chose jugée. L'utilisateur ne peut exercer un droit de rétention que si sa prétention contraire repose sur le même lien contractuel. Il est exclu que l'utilisateur cède ses droits envers TRAVIAN PUBLISHING à des tiers.

§ 8

Obligations de l'utilisateur

- (1) Un utilisateur ne peut avoir en même temps plusieurs comptes de jeu par espace de jeu. La violation de cette règle peut conduire au blocage ou à la suppression immédiate de tous les comptes de l'utilisateur. Il est toutefois autorisé à avoir en même temps un compte dans chaque espace de jeu différent. TRAVIAN PUBLISHING se réserve le droit d'autoriser plusieurs comptes de jeu par utilisateur pour le jeu ou certains espaces de jeu. Dans ce cas, TRAVIAN PUBLISHING en avisera ledit utilisateur de façon appropriée.
- (2) L'utilisateur doit veiller à garder secret son mot de passe d'accès et à le modifier régulièrement pour des raisons de sécurité. Si un tiers se sert du compte de jeu d'un utilisateur après avoir accédé aux données d'accès de ce dernier, faute pour ledit utilisateur de les avoir suffisamment protégées, il sera considéré que l'utilisateur a agi lui-même. Libre à l'utilisateur de prouver que ce n'est pas lui qui a agi et qu'il a suffisamment protégé son compte de jeu contre l'accès d'autrui.
- (3) Par ses pages Web, TRAVIAN PUBLISHING ne fait que mettre une plateforme de communication à disposition des joueurs. L'utilisateur est lui-même responsable du contenu de ladite communication. La plateforme ne sert qu'à la communication relative au jeu. Il est interdit de surcharger ladite plate-forme de communication avec des messages, chaînes de lettres, systèmes boule de neige et autres formes de pourriels.
- (4) L'utilisateur s'engage à respecter les lois et prescriptions qui lui sont applicables en cours d'utilisation du jeu et des pages Web du jeu. Il s'engage par ailleurs à s'abstenir de :
 - Propager des propos injurieux, importuns, violents, faisant l'apologie de la violence, appelant à l'émeute, sexistes, obscènes, pornographiques, racistes, moralement répréhensibles ou autrement indécents ou interdits (cela comprend également toutes les appellations utilisées dans le jeu, p.ex. l'identifiant, le nom de l'avatar, l'appellation de village, ville, alliance, corporation, famille, clan, véhicule, île, hôtel, association, etc.) ;
 - Injurier, importuner, menacer, effrayer, calomnier ou embarrasser les autres joueurs ;
 - Propager des propos publicitaires, religieux ou politiques (cela comprend également toutes les appellations utilisées dans le jeu, p.ex. l'identifiant, le nom de l'avatar, l'appellation de village, ville, alliance, corporation, famille, clan, véhicule, île, hôtel, association, etc.) ;
 - Accéder de façon illégale à des informations personnelles ou confidentielles d'autres utilisateurs ou de collaborateurs de TRAVIAN PUBLISHING, transmettre ou propager lesdites informations ou bafouer autrement la sphère privée des autres utilisateurs ou des collaborateurs de TRAVIAN PUBLISHING ;
 - Propager des allégations erronées sur la race, la religion, le sexe, les penchants sexuels, l'origine, le rang social des autres joueurs ou des collaborateurs de TRAVIAN PUBLISHING (cela comprend également toutes les appellations utilisées dans le jeu, p.ex. l'identifiant, le nom de l'avatar, l'appellation de village, ville, alliance, corporation, famille, clan, véhicule, île, hôtel, association, etc.) ;
 - Accéder de façon illégale à des informations confidentielles de TRAVIAN PUBLISHING, de transmettre ou propager lesdites informations ;

- Propager des allégations erronées sur TRAVIAN PUBLISHING (cela comprend également toutes les appellations utilisées dans le jeu, p.ex. l'identifiant, le nom de l'avatar, l'appellation de village, ville, alliance, corporation, famille, clan, véhicule, île, hôtel, association, etc.) ;
- Prétendre être un collaborateur de TRAVIAN PUBLISHING, d'une entreprise liée ou d'un partenaire de TRAVIAN PUBLISHING ;
- Utiliser des reproductions juridiquement protégées, des photos, graphiques, vidéos, morceaux de musique, sons, textes, marques, titres, appellations, logiciels ou autres contenus sans l'accord du ou des titulaires des droits ni autorisation par la loi ou par des règles de droit ;
- Utiliser des contenus interdits ou illégaux ;
- Exploiter des erreurs de programmation (de soi-disant bogues) ;
- Prendre des mesures conduisant à une surcharge excessive du serveur et/ou pouvant porter une atteinte massive au déroulement du jeu pour les autres utilisateurs ;
- Pirater ou utiliser des cracks ainsi qu'encourager ou suggérer le piratage ou l'utilisation de cracks ;
- Propager des logiciels falsifiés ainsi qu'encourager ou suggérer la propagation de tels logiciels ;
- Charger („upload“) des fichiers contenant des virus, chevaux de Troie, vers informatiques ou données détériorées ;
- Utiliser ou propager des logiciels automatiques, macros ou autres logiciels de triche ;
- Modifier le jeu, les pages Web du jeu ou parties de ceux-ci ;
- Utiliser des logiciels permettant la soi-disant exploration de données ou interceptant et collectant d'une autre manière des informations relatives au jeu ;
- Perturber les transmissions des serveurs de jeu et des serveurs des pages Web du jeu ;
- Pénétrer sur les serveurs du jeu ou les pages Web du jeu.

L'inobservation des ces règles peut entraîner, après avertissement, le blocage ou la suppression immédiats du compte de jeu ou la résiliation sans délai du contrat d'utilisation de jeu pour motif grave. Un avertissement est superflu dans les cas de violations graves. Il y a violation grave, notamment lorsqu'en considérant tous les aspects du cas et les intérêts de TRAVIAN PUBLISHING et de l'utilisateur, on ne peut exiger de TRAVIAN PUBLISHING qu'elle attende une autre violation.

- (5) L'utilisateur est seulement en droit d'utiliser le jeu avec les navigateurs internet usuels. Toute utilisation de programmes complémentaires, de scripts ou d'autres possibilités auxiliaires est expressément interdite. L'inobservation de cette interdiction peut entraîner, après avertissement, le blocage ou la suppression immédiate du compte de jeu ou la résiliation sans délai du contrat d'utilisation de jeu pour motif grave. Un avertissement est superflu dans les cas de violations graves. Il y a violation grave, notamment lorsqu'en considérant tous les aspects du cas et les intérêts de TRAVIAN PUBLISHING et de l'utilisateur, on ne peut exiger de TRAVIAN PUBLISHING qu'elle attende une autre violation.
- (6) L'utilisateur s'engage à respecter les règles de jeu. L'inobservation des dites règles peut entraîner, après avertissement, le blocage ou la suppression immédiate du compte de jeu ou la résiliation sans délai du contrat d'utilisation de jeu pour motif grave. Un

avertissement est superflu dans les cas de violations graves. Il y a violation grave, notamment lorsqu'en considérant tous les aspects du cas et les intérêts de TRAVIAN PUBLISHING et de l'utilisateur, on ne peut exiger de TRAVIAN PUBLISHING qu'elle attende une autre violation.

- (7) Les jeux et les univers de jeux doivent plaire à l'utilisateur tant et aussi longtemps que possible. C'est pourquoi il est important pour TRAVIAN PUBLISHING de mettre fin à l'inobservation de l'interdiction d'utiliser des programmes complémentaires, scripts ou autres auxiliaires afin d'assurer la fonction des jeux et univers de jeux conforme au contrat. TRAVIAN PUBLISHING est en droit de recourir à des programmes aptes à révéler de telles violations des obligations contractuelles et à identifier l'utilisateur, en cas de soupçon justifié d'une telle violation. L'utilisateur est expressément renvoyé à la Déclaration de protection des données de TRAVIAN PUBLISHING.
- (8) En règle générale, TRAVIAN PUBLISHING communiquera par e-mail avec l'utilisateur, sauf disposition contraire de ces CG ou accord contraire avec l'utilisateur. L'utilisateur garantit que les e-mails envoyés par TRAVIAN PUBLISHING à l'adresse indiquée lors de son enregistrement, ou communiquée ultérieurement à TRAVIAN PUBLISHING, lui parviennent. Il y veillera notamment en posant les paramètres appropriés de son filtre anti-spam et vérifiera cette adresse régulièrement. TRAVIAN PUBLISHING se réserve par ailleurs de choisir librement la forme de correspondance pour la communication écrite restante.
- (9) Il est conseillé à l'utilisateur d'indiquer son nom de joueur, l'espace de jeu ainsi que le compte de jeu faisant l'objet de sa demande, lors de chaque contact avec TRAVIAN PUBLISHING.

§ 9 **Défaut du jeu**

- (1) TRAVIAN PUBLISHING met à disposition de l'utilisateur l'utilisation du jeu et des pages Web du jeu dans la version alors disponible. Nonobstant ses droits en cas de défauts du jeu ou des pages Web du jeu, l'utilisateur n'a aucun droit à ce qu'un état déterminé du jeu et/ou un éventail de fonctions du jeu ou des pages Web du jeu soient maintenus ou établis.
- (2) Il est conseillé à l'utilisateur, à titre de contribution au bon fonctionnement du jeu, de toujours documenter de façon exhaustive les défauts survenant éventuellement dans le jeu ou autres prestations et fournitures de TRAVIAN PUBLISHING et de les communiquer par le protocole de messagerie adapté.
- (3) Dans l'intérêt personnel de l'utilisateur et notamment pour des raisons de conservation de preuves, il lui est conseillé d'adresser ses réclamations à TRAVIAN PUBLISHING par écrit (par fax, lettre ou e-mail).
- (4) TRAVIAN PUBLISHING n'assume aucune garantie au sens juridique, sauf stipulation contraire expresse écrite.

§ 10

Droits de l'utilisateur en cas de défauts

- (1) Dans la mesure où TRAVIAN PUBLISHING fournit des prestations à titre gratuit, elle ne répond en aucun cas d'autres dommages causés par faute lourde ou intentionnellement. Dans le cas de vices de droit, TRAVIAN PUBLISHING ne répond au-delà que pour les défauts dissimulés par dol.
- (2) Dans la mesure où TRAVIAN PUBLISHING exige une contre-valeur pour ses prestations, elle répond de façon illimitée en cas de dol et de faute lourde. TRAVIAN PUBLISHING répond de plus en cas de non-respect d'obligations contractuelles essentielles dû à la négligence ou en cas de violation de garantie. Par obligations contractuelles essentielles, il faut entendre les obligations qui d'abord permettent l'exécution du contrat en bonne et due forme, dont la violation compromet le but du contrat et dont l'utilisateur est en droit d'attendre l'exécution. Dans ce dernier cas, elle ne répond toutefois pas du dommage imprévisible et sortant du cadre du contrat. Le délai de prescription des droits découlant des paragraphes 2-4 est de 2 ans. TRAVIAN PUBLISHING ne répond pas en cas de violation d'autres devoirs due à une faute légère.
- (3) Les limitations et exclusions de responsabilité susmentionnées ne sont pas valides en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle et à la santé, ou en cas de prise en charge d'une garantie par TRAVIAN PUBLISHING. La responsabilité de TRAVIAN PUBLISHING découlant de la Loi allemande relative à la responsabilité des fabricants et du champ d'application du § 44a de Loi allemande sur les télécommunications demeure entière.
- (4) Le montant du dommage prévisible est limité à EUR 100,- par compte de jeu.
- (5) Le montant de la responsabilité pour la récupération des données de l'utilisateur est limité aux frais nécessaires à ladite récupération de données qui auraient aussi été perdues par la sauvegarde régulière et appropriée ou qui, en l'absence de sauvegarde régulière et appropriée, peuvent être réparées de façon quelconque et avec des moyens raisonnables à partir de données lisibles automatiquement.
- (6) Les limitations et exclusions de responsabilité susmentionnées sont également valides eu égard à la responsabilité des employés, salariés, collaborateurs, représentants et auxiliaires de TRAVIAN PUBLISHING ; lesdites limitations et exclusions de responsabilité sont notamment aussi valides pour ce qui à trait à la responsabilité personnelle des propriétaires de parts, collaborateurs, représentants, organes et de leurs membres.

§ 11

Durée, résiliation

- (1) Les contrats relatifs à l'utilisation de la version de base des univers de jeux sont conclus entre l'utilisateur et TRAVIAN PUBLISHING pour une durée indéterminée, sauf disposition contraire figurant dans l'offre concrète de TRAVIAN PUBLISHING.

- (2) En l'absence de durée déterminée convenue pour le contrat d'utilisation de jeu, ledit contrat peut être résilié de façon régulière en tout temps par chaque partie, en respectant un délai de quatre semaines. La résiliation du contrat d'utilisation de jeu doit se faire sous forme écrite. Un fax ou un e-mail sont considérés comme forme écrite.
- (3) La résiliation régulière ne requiert pas d'indication de motifs.
- (4) Les réglementations susmentionnées ne portent pas atteinte au droit des parties à résilier le contrat d'utilisation de jeu sans délai pour motif grave. La résiliation sans délai pour motif grave n'est admissible qu'avec indication des motifs.
- (5) Nonobstant le § 8, al.1, 3-7, TRAVIAN PUBLISHING est en droit de résilier le contrat pour motif grave,
 - Lorsque l'utilisateur n'a pas utilisé son compte de jeu pendant quatre semaines et ce, malgré avertissement ;
 - En présence d'autres circonstances justifiant de mettre fin immédiatement au contrat d'utilisation de jeu.
- (6) Pour des raisons techniques, la suppression définitive des données de l'utilisateur et de son compte de jeu se fait avec un délai de quelques jours.

§ 12

Protection des données, publicité

- (1) Il va de soi que toutes les données personnelles transmises par l'utilisateur au cours des relations d'affaires seront traitées par TRAVIAN PUBLISHING de façon strictement confidentielle et en respectant les dispositions de protection des données en vigueur.
- (2) Pour des raisons techniques, la participation au jeu et aux services connexes n'est pas possible sans l'enregistrement des données de l'utilisateur. Ledit utilisateur accepte l'enregistrement et le traitement électroniques de ses données, du fait de son inscription en vue de l'ouverture d'un compte de jeu, ou du fait de l'utilisation des services connexes aux jeux.
- (3) Si un utilisateur souhaite la suppression complète de ses données, cela entraîne automatiquement la suppression de son compte de jeu et la résiliation du contrat d'utilisation de jeu.
- (4) En supprimant le compte, TRAVIAN PUBLISHING supprime de son système les données de l'utilisateur. **TRAVIAN PUBLISHING est toutefois encore en droit, même après la suppression du compte de l'utilisateur, de continuer à informer celui-ci des nouveautés par e-mail (p.ex. pour l'informer du commencement de nouveaux univers de jeu après la fin automatique d'un espace). L'utilisateur peut revenir sur son consentement par écrit (p.ex. par e-mail), sans frais, mis à part les frais de transmission de sa rétractation (aux tarifs de base). Toute information et**

lettre d'information envoyée par TRAVIAN PUBLISHING contiendra la possibilité pour l'utilisateur de refuser la réception d'autres informations et d'envoyer une rétractation dans ce sens.

- (5) L'utilisateur est conscient du fait que les pages Web et le jeu exploités par TRAVIAN PUBLISHING peuvent éventuellement être en partie financés par de la publicité. **L'utilisateur accepte donc que TRAVIAN PUBLISHING permette éventuellement à des filiales liées ou à des entreprises associées, de le contacter à des fins publicitaires. Tant que ledit utilisateur ne s'y oppose pas, ses données peuvent également servir à lui envoyer les messages publicitaires correspondant à ses intérêts (ressortant des informations qu'il a transmises à TRAVIAN PUBLISHING ainsi que de son comportement dans les pages web et les jeux exploités par TRAVIAN PUBLISHING). Il va de soi que l'utilisateur peut revenir en tout temps par écrit sur son consentement (p.ex. par e-mail), sans frais, mis à part les frais de transmission de sa rétractation (aux tarifs de base). Tout message publicitaire contiendra la possibilité pour l'utilisateur de refuser la réception d'autres informations et d'envoyer une rétractation dans ce sens.**
- (6) La Déclaration de protection des données de TRAVIAN PUBLISHING s'applique en outre.

§ 13 Dispositions finales

- (1) Le droit de la République fédérale allemande s'applique aux présentes CG et à tous les contrats conclus sur la base desdites CG. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ainsi que les dispositions relatives aux conflits de lois du droit international privé allemand est exclue.
- (2) Dans la mesure où l'utilisateur est domicilié ou réside habituellement hors de la République fédérale allemande, le tribunal dans la circonscription duquel TRAVIAN PUBLISHING a son siège est compétent pour juger des litiges émanant de ces CG. Cela vaut également lorsque le domicile ou le séjour habituel de l'utilisateur n'est pas connu au moment de l'introduction de la demande.
- (3) La nullité de certaines dispositions des ces CG n'affecte pas la validité des autres dispositions.

Travian Publishing GmbH
Wilhelm-Wagenfeld-Straße 22
80807 München

Tribunal cantonal de Munich, feuille no 170336 du registre du commerce
No de TVA DE 256679134
Gérant : Florian Müller

Téléphone : +49(0)89/324 915 0 (pas d'assistance technique au jeu)

Fax: +49(0)89/324 915 973 (seulement l'assistance technique « Plus »)

E-mail:

Sujets généraux : mail@travianpublishing.com

15 avril 2011